

GARANTIE LIMITÉE

pour la MRCOOL Electric Tank Hot Water Heater

Modèles: MTWH04530E, MTWH04540E, MTWH04550E, MTWH04528EL, MTWH04538EL, MTWH04540ET, MTWH04550ET

À moins qu'une loi applicable de l'État ou de la province n'exige ou n'interdise autrement, cette garantie non transférable, fournie au propriétaire d'origine avec preuve d'achat, offre une garantie limitée de **1 an sur la main-d'œuvre, une garantie de 10 ans sur les pièces et une garantie de 10 ans sur le réservoir**. Cette garantie s'applique à toutes les unités installées dans des résidences unifamiliales uniquement pour le chauffage de l'eau chaude domestique. Toute autre application réduit cette garantie non transférable à une garantie limitée de **1 an sur la main-d'œuvre, une garantie de 1 an sur les pièces et une garantie de 1 an sur le réservoir**. Les modèles d'unités mentionnés ci-dessus sont garantis par "MRCOOL" contre les défauts de matériaux et de fabrication sous une utilisation normale et un entretien, comme indiqué ci-dessous.

La période de garantie sur les pièces et la main-d'œuvre commence à la date de la preuve d'achat pour l'utilisateur final. La garantie sur la main-d'œuvre commence le trente et unième (31) jour suivant la date de preuve d'achat. La garantie sur la main-d'œuvre ne couvre que les coûts liés au diagnostic et à la réparation des systèmes lorsque les propriétaires respectent tous les termes et conditions de ce document. Toute composante ou pièce réparée ou remplacée du système sera garantie pour le reste de la période de garantie limitée d'origine ou trente (30) jours après le remplacement de la pièce, selon la durée la plus longue.

La limite de responsabilité en matière de main-d'œuvre stipule que le montant total des réparations de main-d'œuvre effectuées dans le cadre de toutes les réclamations formulées conformément à cette garantie limitée ne doit pas dépasser le prix d'achat du produit hors taxes. Dans le cas où des paiements pour des réparations sont effectués, qui, au total, sont égaux au prix d'achat du produit, MRCOOL remplacera le produit par un produit neuf, reconstruit ou remis à neuf avec des caractéristiques et une fonctionnalité similaires, et n'aura aucune autre obligation en vertu de cette garantie limitée. Pour plus de détails sur la limite de responsabilité, veuillez appeler [844-518-2040].

LIMITATIONS DES GARANTIES : LES GARANTIES ÉNONCÉES CI-DESSUS SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS, MRCOOL NE SERA TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, NI D'AUTRES PERTES ÉCONOMIQUES, QUE CE SOIT SUR LA BASE D'UNE VIOLATION DE GARANTIE, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UN DÉLIT OU AUTRE, MÊME SI MRCOOL A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUNE CIRCONSTANCE, LA RESPONSABILITÉ DE MRCOOL NE DÉPASSERA LE PRIX D'ACHAT DU SYSTÈME.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Entretien normal tel qu'indiqué dans les manuels d'installation et/ou du propriétaire.
2. Pannes, dommages ou réparations dues à une installation défectueuse, une mauvaise application, un abus, un entretien inadéquat, une modification non autorisée ou un fonctionnement inapproprié.
3. Panne de démarrage en raison de conditions de tension, de fusibles grillés, de disjoncteurs ouverts, ou de dommages dus à l'insuffisance ou à l'interruption du service électrique.
4. Pannes ou dommages causés par des animaux ou d'autres organismes, l'eau, les inondations, les vents, les incendies, la foudre, des accidents, des dommages d'impact causés par des projectiles, des tremblements de terre, le vol ou la perte, des émeutes, du vandalisme, des actes de guerre, des cas de force majeure, des environnements corrosifs, ou d'autres conditions échappant au contrôle de l'entreprise.
5. Pièces ou produits non fournis ou désignés par l'entreprise, ou les dommages résultant de leur utilisation.
6. Produits installés en dehors des États-Unis et du Canada.
7. Coûts d'électricité ou de carburant, ou augmentations des coûts d'électricité ou de carburant pour quelque raison que ce soit, y compris un usage supplémentaire ou inhabituel de chauffage électrique supplémentaire.
8. Frais d'expédition ou de transport ou dommages résultant du transport du produit ou des pièces couvertes par la garantie limitée.
9. Un produit dont la date d'achat et d'expiration de la garantie ne peut être établie.
10. Produits déplacés de leur adresse d'installation d'origine.
11. Dommages causés par des tuyaux d'eau gelés ou cassés en cas de défaillance de l'équipement.
12. Changements d'apparence de l'unité qui n'affectent pas ses performances.
13. Remplacement de fusibles et remplacement ou réinitialisation de disjoncteurs.
14. Unités fonctionnant dans des structures incomplètes.
15. Dommages spéciaux, indirects ou consécutifs de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par des fuites d'eau. Certains États ou provinces n'autorisent pas l'exclusion de dommages accessoires ou consécutifs, donc cette limitation peut ne pas s'appliquer à vous.
16. Coûts résultant de l'installation initiale du système, ainsi que tous les coûts de matériel.
17. Dommages ou réparations nécessaires en raison d'une utilisation, d'un entretien, d'un fonctionnement ou d'un service inappropriés.
18. Chauffe-eau installés sans un réservoir d'expansion thermique correctement dimensionné et installé.
19. Composants défectueux non installés à l'origine par le fabricant comme partie de l'unité au moment de la vente.
20. Fonctionnement du chauffe-eau sans la tige d'anode électrolytiquement pressée installée en usine, ou anode sacrificielle.
21. Remplacement de l'élément chauffant électrique par un élément non fourni par MRCOOL ou équivalent approuvé.
22. Remplacement de l'élément chauffant électrique par un élément de puissance supérieure à celui installé à l'origine.
23. Exposition à des produits chimiques nocifs, de l'eau contaminée, des fluides corrosifs ou une atmosphère corrosive.
24. Fonctionnement du chauffe-eau sous une pression d'eau fluctuante ou excessive ou si le chauffe-eau est alimenté en eau non potable pour une durée quelconque.
25. Chauffe-eau **NON** achetés auprès d'un revendeur autorisé.
26. Permis, ou élimination du chauffe-eau défectueux.
27. Chauffe-eau installés **SANS respecter TOUS** les codes fédéraux, provinciaux et locaux, ainsi que toutes les politiques ou exigences de licence.

For additional warranty exclusions, visit www.MRCOOL.com

GARANTIE LIMITÉE

pour la MRCOOL Electric Tank Hot Water Heater

Modèles: MTWH04530E, MTWH04540E, MTWH04550E, MTWH04528EL, MTWH04538EL, MTWH04540ET, MTWH04550ET

SOUSSION DE RÉCLAMATION

Pour soumettre des réclamations de garantie, le client doit appeler le (270) 366-0457, envoyer un e-mail à support@mrcool.com, créer un ticket via mrcool.com ou suivre d'autres instructions fournies sur mrcool.com. Le client ou le technicien HVAC doit effectuer tous les diagnostics comme indiqué par MRCOOL et fournir les preuves requises. Il peut être nécessaire qu'un technicien HVAC agréé ou certifié envoie une preuve écrite des tests de diagnostic effectués et des pannes de pièces ou de compresseurs, à la discrétion de MRCOOL. De plus, MRCOOL peut exiger une copie de la facture d'installation pour traiter la réclamation. À la demande de MRCOOL, les pièces et les compresseurs doivent être retournés à MRCOOL et deviennent la propriété de MRCOOL.

RÉSOLUTION DES LITIGES

En cas de litige avec MRCOOL, l'acheteur doit d'abord contacter MRCOOL pour tenter de résoudre le problème de manière informelle. Cela peut être fait par téléphone au (270) 366-0457, par e-mail à legal@mrcool.com, ou par courrier à l'adresse suivante : MRCOOL, LLC, Attn: Service Client, 48 Remington Way, Hickory, KY 42051. Lors de ce contact, l'acheteur doit fournir des informations telles que son nom, son adresse, ses coordonnées et la nature du litige. Si, après 90 jours, MRCOOL n'est pas en mesure de résoudre le litige, les parties conviennent de soumettre toute réclamation, litige ou controverse découlant de ou en lien avec cette garantie limitée (les « Réclamations ») à un arbitrage contraignant.

ARBITRAGE

Les lois de l'État du Kentucky régiront cette garantie limitée et tous ses termes et conditions, sans tenir compte des principes de conflits de lois. Toutes les actions en droit ou en équité découlant de ou liées à cette garantie limitée seront soumises à un arbitrage confidentiel à Paducah, Kentucky, selon les règles alors en vigueur de l'American Arbitration Association. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, aucun arbitrage ne sera joint à un arbitrage ou à une action impliquant toute autre personne ou entité soumise à cette garantie limitée. Sauf dans la mesure où la loi applicable l'interdit, l'acheteur accepte de ne pas engager de réclamation plus d'un (1) an après que la cause d'action a pris naissance. Si l'arbitre décide en faveur de l'acheteur, la décision peut inclure les frais d'arbitrage de l'acheteur, y compris des honoraires d'avocats raisonnables et des frais raisonnables pour tout expert et autres témoins. Toute décision rendue par l'arbitre peut être enregistrée dans tout tribunal de juridiction compétente. L'acheteur a le droit de se retirer de cette disposition d'arbitrage en contactant MRCOOL à optout@mrcool.com dans les trente (30) jours suivant l'achat du produit. Si plus de trente (30) jours se sont écoulés, l'acheteur n'est pas éligible pour se retirer de cette exigence d'arbitrage et doit poursuivre toute réclamation par arbitrage contraignant.